# ASSEMBLEE GENERALE D'UNE ASSOCIATION U.S.E.P.

## **AVANT**

#### 1 - Invitation

Selon nos statuts, à faire un mois avant dans la presse. Plus généralement, par tract au moins à tous les adhérents.

#### Oui inviter?

- Tous les adhérents adultes et enfants
- Da Tous les élèves de l'école et leurs parents
- L'équipe enseignante le C.P.C. en E.P.S.
- □ La municipalité le R.U.C. et le R.U.S. et le délégué départemental
- Les partenaires (ex : intervenants extérieurs, sponsors, ceux avec qui on a mené des actions ....)
- ⇒ L'invitation doit comprendre un <u>appel à candidature au comité directeur</u>. Seul un adhérent peut se porter candidat.
- 2 Commission d'apurement des comptes
- 3 Si possible, préparer des documents à remettre aux participants
- rapports d'activité, financier, projets, liste des candidats Pourquoi pas une exposition photo...

#### **PENDANT**

## 1 - Rapport moral

Il fait le point sur la santé de l'association (ex : évolution du nombre d'adhérents), sur les objectifs de l'association et leur mise en oeuvre.

Il évoque les spécificités de l'U.S.E.P., comme la cohérence entre le projet d'école et le projet associatif, nos valeurs, la place de l'enfant et de l'adulte, ...

- 2 Rapport d'activités : Il décrit et analyse les réalisations de l'association.
- 3 Rapport financier (compte de résultat bilan apurement des comptes)

Tous ces rapports sont à voter.

- 4 Projet d'activités et budget prévisionnel
- 5 Elections au comité directeur

(au minimum 6 personnes -2/3 adultes, 1/3 enfants élus respectivement par le collège Adultes et Enfants)

- 6 Cotisations de l'exercice (l'A.G. écoute les propositions du comité directeur et les vote)
- 7 Parole aux personnalités (municipalité, ...)
- 8 Pot de l'amitié

N.B: Qui vote? Les membres de l'association, bien entendu.

### **APRES**

- Etablir un compte rendu (au minimum le compte rendu type donné avec le dossier d'affiliation) et l'envoyer au délégué U.S.E.P.
- □ Article dans la presse (c'est bien de se faire connaître...)
- Informer le tribunal (registre des associations) des changements au sein du comité directeur (des lettres type existent.)
- Le comité directeur élit en son sein un bureau, constitué au minimum d'un(e) président(e), d'un(e) trésorièr(e), un(e) secrétaire.



Pour en savoir plus : consulter vos statuts ou la délégation départementale.